

1 Conditions Générales de vente

« SERVICES EN LIGNE-AGEVILLAGE.COM »

Objet du contrat : le présent contrat détermine les conditions d'accès et d'utilisation, par une personne dénommée « le client », aux produits et services proposés par la SA Eternis, ainsi que les modalités de fonctionnement et de règlement desdits services.

Préambule : tout client de la société Eternis reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et, le cas échéant, des conditions particulières de vente des services en ligne proposés par Agevillage et les avoir expressément acceptées avant de passer sa commande.

Cette acceptation est matérialisée dans le bon de commande authentifié par la signature du client.

Pour s'abonner à l'un de nos services en ligne, vous devez disposer d'un ordinateur, d'un accès à l'Internet et d'une adresse e-mail.

Article 1 : Définitions

agevillage.com : site Internet, propriété de Eternis, proposant des informations et des services à l'entourage des personnes âgées dépendantes.

agevillagepro.com : déclinaison professionnelle du site Agevillage.com, proposant de l'information et des services aux professionnels de la gérontologie.

salon gérontovillage : fonctionnalité du site Agevillagepro.com, présentant les fournisseurs, prestataires, formateurs... aux internautes professionnels, sous la forme d'un salon « virtuel ».

annuaire du grand âge : base de données constituée des références (coordonnées, caractéristiques) de l'ensemble des structures d'aide à la prise en charge des personnes âgées en France métropolitaine et Outre-Mer.

expertise agevillage : ensemble d'articles, dossiers, fiches techniques, outils d'aide à la décision rédigés par des experts des secteurs médico-social et juridique, accessible aux abonnés professionnels du site Agevillagepro.com.

Article 2 : Champ d'application

Votre contrat est régi par les règles contenues dans les présentes conditions générales et les conditions particulières de vente, dont celles afférentes à certains services en ligne tels que la location de mini-sites et de stands virtuels, l'achat d'expertise.

Article 3 : Obligation d'inscription préalable

Avant toute commande de services et/ou produits proposés en ligne sur le site Agevillagepro.com, le client doit procéder à son inscription au réseau Agevillage. Il peut procéder à cette inscription soit directement en ligne, sur le site Agevillagepro.com, à la rubrique « Espace personnel », soit sur papier, lors de l'envoi du bon de commande.

Cette inscription à caractère obligatoire permet l'identification sécurisée du client, par pseudonyme et mot de passe, et lui donne accès aux services et/ou produits auxquels il a souscrits. Elle permet également de prévenir tout litige relatif à la confidentialité des données transmises à la société Eternis et dans la conservation de celles-ci par ladite société.

Le client est seul responsable de la conservation du caractère confidentiel des identifiants qu'il aura choisis lors de l'inscription. Il s'engage à informer immédiatement la SA Eternis de toute utilisation non autorisée de son pseudonyme et/ou de son mot de passe, et de toute atteinte à la sécurité des personnes et des informations.

Eternis ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute perte ou dommage qui proviendrait d'un usage non conforme aux pratiques habituelles en ce domaine ou aux conditions générales et particulières, et qui lui serait imputable.

Article 4 : Commande

Une fois le service ou le produit sélectionné, le client pourra le commander en remplissant le bon de commande, disponible en ligne, par courrier ou par télécopie, et en le retournant dûment rempli, accompagné de son règlement à l'adresse suivante :

**Eternis SA – Agevillage
32 rue de l'Echiquier
75010 PARIS**

La commande ne pourra être prise en considération que si la totalité des informations demandées nous est entièrement fournie, et qu'elle comporte le cachet de l'établissement et la signature de son représentant dûment habilité.

Eternis ne saurait être tenu pour responsable de l'impossibilité dans laquelle elle pourrait se trouver d'exécuter sa prestation si le bon de commande lui est retourné incomplet et/ou comporte des inexactitudes.

A réception, la commande est automatiquement et immédiatement enregistrée par Eternis qui adressera confirmation de cet enregistrement.

Article 5 : Prix

L'inscription préalable obligatoire est gratuite.

Pour les services payants, les prix proposés par Eternis sont indiqués en euros hors taxes (€ H.T.)

Les services ou produits seront livrés et/ou rendus accessibles à réception du complet paiement, ou de sa justification, selon les modalités prévues à l'article 6 des présentes conditions générales.

Une facture est adressée à réception du règlement.

Article 6 : Modalités de règlement

Le paiement s'effectue par l'un des moyens suivants :

- chèque bancaire ou postal libellé en euros, à l'ordre de Eternis SA.
- virement au compte BRED n° 10107 00163 00910630447 10
- mandat administratif, avec justificatif de paiement par l'organisme de tutelle.

Article 7 : Livraison des services et produits

La totalité des services en ligne sera livrée dans l'Espace personnel. Pour y accéder, il suffit d'entrer le pseudonyme et le mot de passe choisis lors de l'inscription préalable.

Article 8 : Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à la date de réception par Eternis du bulletin de commande (adressée par courrier ou télécopie) revêtu de la signature du client.

L'abonnement est exécuté à compter de cette date pendant 12 mois (365 jours de date à date). L'abonnement est dû en son intégralité même en cas de résiliation avant la date d'échéance.

Le contrat est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties 30 jours avant la date d'échéance par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de reconduction, Eternis adressera une facture payable à réception. Le nouveau prix de l'abonnement ou du contrat sera considéré comme tacitement accepté 8 jours après réception par l'utilisateur.

A défaut de paiement, le contrat pourra être immédiatement suspendu puis résilié de plein droit 10 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception non suivi d'effets.

Article 9 : Droits de propriété intellectuelle

Droits de Eternis

Le contenu du site AgeVillage.com et notamment mais non exclusivement les textes, photographies, illustrations, vidéos, logiciels et programmes, sons, musiques, mises en page, charte graphique, logos, ou toute autre information ou support présenté par Eternis, AgeVillage.com et/ou ses annonceurs sont protégés par le droit d'auteur, la marque, le brevet et tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle qui leur sont reconnus selon la réglementation en vigueur.

A ce titre, et conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule une utilisation réduite au cercle de famille et la reproduction (impression, téléchargement) strictement réservée à l'usage privé du copiste sont autorisées.

A défaut d'autorisation préalable, communiquée par écrit, par Eternis ou le titulaire des droits, toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle.

AgeVillage.com et son logo sont des marques déposées et protégées à ce titre par le droit des marques. Elles sont la propriété exclusive de Eternis.

Droits du client

Les contenus apportés par le client et figurant sur des pages d'agevillage.com, notamment sur les mini-sites et stands, que ce soit sous forme de son logo, de sa marque, les textes, photographies, illustrations, vidéos, sons, musiques ou toute autre information ou support présenté par lui, et plus généralement toute contribution faisant l'objet d'une protection spéciale par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, sont la propriété exclusive du client qui déclare avoir acquis tous les droits et autorisations y afférents.

Au terme du contrat, le client restera propriétaire exclusif des droits incorporels afférents aux éléments protégés incorporés par lui dans le site.

Article 10 : Limitation d'accès à vos services sur le site AgeVillage.com

Sans exclure d'autres voies de recours, Eternis se réserve le droit de vous donner un avertissement, de suspendre temporairement ou indéfiniment votre adhésion, d'y mettre fin et de ne pas fournir ses services dans les conditions suivantes :

- en cas de manquement par le client à l'une des obligations contractuelles, Eternis lui adressera alors, par e-mail ou courrier avec demande d'accusé de réception, une mise en demeure « d'avoir à régulariser lesdits manquements sous huit jours, ce délai courant à compter de la réception de l'avis par le client ».

Si cette injonction demeurerait sans effet dans ce délai, Eternis serait alors en droit de suspendre les prestations et services contractuellement déterminées, en respectant un préavis de 48 heures en semaine et de 72 heures les veilles de week-end, congés ou jours fériés.

En outre, si le comportement du client causait à Eternis un préjudice, notamment par une atteinte à son image, celle-ci se réserve le droit de mettre en œuvre toute procédure destinée à faire respecter ladite image.

Article 11 : Responsabilité

sur les contenus provenant des clients et hébergés par agevillage.com

Le client est responsable du contenu informationnel de son site quel qu'il soit ou de son stand. Le client est responsable des préjudices directs ou indirects qu'il aura pu causer à Eternis, aux clients, aux utilisateurs ou à des tiers, en raison de manquements, omissions ou commissions qui lui seraient directement ou indirectement imputables.

Eternis se réserve le droit, s'il était attrait dans une procédure ayant pour origine les manquements du client, d'appeler celui-ci en garantie

En ce cas, le client indemniserait Eternis des frais, charges et dépens que cette dernière aurait à supporter de ce fait, sans préjudice d'une action en dommages et intérêts pour toute conséquence dommageable liée à ce sinistre qu'Eternis aurait eu à supporter.

Par ailleurs, étant rappelé que le réseau Internet est un réseau interactif ouvert aux personnes connectées permettant aux abonnés de copier tout ou partie des informations diffusées en se connectant sur ledit réseau, Eternis ne saurait être tenu pour responsable des atteintes portées aux droits dont dispose le client sur les œuvres qui sont présentées sur le site hébergé par Agevillage.com.

Le cas échéant, le client fera son affaire personnelle de toute déclaration préalable relative au site.

sur l'utilisation des services

Le client déclare bien connaître les spécificités d'Internet, ses caractéristiques et ses limites, et notamment le fait que la fiabilité des transmissions de données sur Internet ne peut être garantie, que les données circulent sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques variables, provoquant parfois des saturations et des interruptions.

Eternis ne saurait être tenu pour responsable d'aucune perte ou altération de données, perte de profit, de chiffre d'affaires, d'opportunité, de temps, ou d'aucun dommage direct ou indirect, imputable à des dysfonctionnements ou des interruptions du réseau ou du fait d'erreurs de transmission des données sur Internet, de détournements ou d'intrusions de tiers portant sur ces données

Article 12 : Relations entre les parties

Compte tenu des relations contractuelles existant entre Eternis et le client, les parties s'engagent à exécuter le contrat de bonne foi.

Article 13 : Autonomie de dispositions

Dans l'hypothèse où l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales et particulières de vente serait intégralement ou partiellement annulé ou rendue inapplicable par une Cour ou un Tribunal compétent, cette annulation ou invalidité n'affectera pas les autres dispositions du contrat, sauf si l'économie intégrale du contrat s'en trouvait modifiée.

Article 14 : Force majeure

Dans l'hypothèse où Eternis se trouverait dans l'impossibilité, par suite d'un événement de force majeure, de remplir partiellement ou complètement ses obligations au titre des présentes, les obligations d'Eternis seront suspendues tant que durera l'impossibilité en résultant. La situation créée par la force majeure sera autant que possible corrigée avec la célérité nécessaire.

Dans l'hypothèse où le contrat serait suspendu pendant une durée supérieure à 2 mois, en raison d'un cas de force majeure, chacune des parties pourra résilier de plein droit le contrat si bon lui semble, sans devoir aucune indemnité à ce titre à l'autre partie, à la condition de notifier à l'autre partie, son intention de résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet quinze (15) jours après la date de réception par l'autre partie de ladite lettre recommandée.

Article 15 : Loi applicable et attribution de compétence

Le présent contrat est soumis à la Loi Française.

Tout différend relatif aux présentes conditions générales et particulières et à ses suites opposant les Parties, notamment quant à son interprétation ou son exécution, et qui n'aura pu être résolu à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes du lieu du siège social d'Eternis, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Les parties, avant d'engager une action judiciaire, conviennent de se rencontrer, chacune pouvant être assistée de la personne de leur choix, et tentent de transiger.

Si tel est le cas, la transaction fait l'objet d'un écrit dont les clauses sont conformes aux dispositions de l'article 2044 du Code Civil.